



Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 26 février 2015 Affichage (mairie et mairie annexe) et publication le 26 février 2015
Présents :	Pascal BRINDEAU, Monique GIBOTTEAU (à partir de 19 h 45), Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER, Nicolas HASLE, Béatrice ARRUGA, Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Annie-Claude FRANCOIS, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI (à partir de 19 h 45), Karima AFKIR, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Yolande MORALI, Jean-Paul TAPIA, David RAGUIN (à partir de 19 h 45), Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI
Absents ayant donné procuration :	Patricia FAUREL à Sam BA, Florence BOUR à Christian LOISEAU, Laurence SOYER à Jean-Paul TAPIA, Anaïs ROUSSELET à Monique GIBOTTEAU (à partir de 19 h 45), Catherine LOCKHART à Frédéric DIARD
Absents :	Monique GIBOTTEAU (jusqu'à 19 h 45), Alia HAMMOUDI (jusqu'à 19 h 45), David RAGUIN (jusqu'à 19 h 45), Anaïs ROUSSELET (jusqu'à 19 h 45)
Secrétaires de séance :	Benoît GARDRAT et Raphaël DUQUERROY

Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Jeudi 19 février 2015 à 19 h 30, salle de la porte Saint-Georges, rue Poterie à Vendôme

1. SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Benoît Gardrat et Raphaël Duquerroy comme secrétaires de séance ainsi que Laurent Gassiot en qualité de secrétaire auxiliaire.

2. SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises par le maire.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Syndicat TéA - Communication du bilan d'activités 2013

Le conseil municipal prend acte de la communication du bilan d'activités 2013 pour le syndicat TéA.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Réaménagement de l'aile Saint-Jacques - Approbation du programme de l'opération - Validation du coût prévisionnel des travaux et de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le programme de l'opération relatif au réaménagement de l'aile Saint-Jacques ainsi que le coût prévisionnel des travaux et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint ayant délégation à solliciter l'ensemble des partenaires potentiels pour l'octroi d'aides et de subventions au taux le plus élevé ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Démarche de mécénat

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve la démarche de recherche de mécènes, ce qui signifie que la collectivité en interne va dédier notamment des moyens humains pour mettre en œuvre

cette politique de recherche de financement au travers du mécénat et autorise le maire à mettre en œuvre la procédure de rescrit fiscal auprès des services fiscaux et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

6. PATRIMOINE : Abbatiale de la Trinité - Signature d'une convention de partenariat pour la restauration des cloches de la Trinité

A l'unanimité des votants, Nicolas Haslé, élu intéressé au dossier, ne prenant pas part au vote, le conseil municipal :

- approuve le principe de lancement d'une souscription publique par la Société Archéologique à destination des particuliers et des entreprises pour le financement du projet de restauration des cloches de la Trinité ;
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Abbatiale de la Trinité de Vendôme Travaux de restauration des cloches de la Trinité

Plan de financement prévisionnel

Assistance technique et associés	11 000,00 €
Travaux de restauration	64 000,00 €
<hr/>	
Total HT	75 000,00 €
Etat - DRAC Centre	23 236,00 €
Conseil Général du Loir-et-Cher	10 288,00 €
Ville de Vendôme	9 200,00 €
<hr/>	
Souscription Société Archéologique	32 276,00 €
<hr/>	
Total HT	75 000,00 €
Total TTC	90 000,00 €

- approuve les termes de la convention de partenariat avec la Société Archéologique ;
- autorise le maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération et à solliciter les partenaires financiers sur la base du plan de financement prévisionnel.

7. COMMUNICATION : Adoption de nouveaux tarifs d'insertion publicitaire pour le magazine de la ville de Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve la grille tarifaire applicable à compter de la présente délibération, du magazine de la Ville de Vendôme, telle que proposée ci-dessous :

Tarifs régie publicitaire du magazine de la Ville de Vendôme

Emplacements Dimensions	3° de couverture	4° de couverture	Pages intérieures
1/8° de page	246 €	416 €	215 €
1/4 de page	493 €	662 €	416 €
1/2 page	907 €	1246 €	769 €
1 page	1 754 €	2 431 €	1 477 €

10 % de réduction pour une parution sur deux numéros.

- autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

8. GRANDS PROJETS : Approbation de la convention Ville - opérateur pour la réalisation d'un programme immobilier sur l'ancien théâtre faubourg Chartrain

A la majorité des suffrages exprimés, Laurent Mameaux et Clara Guimard s'abstenant, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard et Catherine Lockhart votant contre, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune et l'opérateur In Situ Promotion pour la réalisation d'un programme immobilier afin :
 - de définir les modalités d'accompagnement de l'opérateur par la commune ;
 - de garantir le respect des objectifs à atteindre au regard de l'emplacement emblématique du site, de son insertion dans l'écriture architecturale du quartier et de la finesse du rapport entre les éléments architecturaux conservés et les nouveaux bâtiments ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux grands projets à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

9. GRANDS PROJETS : Approbation de la convention Ville-opérateurs pour l'implantation d'une résidence services seniors dans le quartier Rochambeau

A l'unanimité des suffrages exprimés, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Laurent Mameaux et Catherine Lockhart s'abstenant, le conseil municipal,

- approuve les termes de la convention entre la commune et l'opérateur Nexity / Acapace-Les Jardins d'Arcadie pour l'implantation d'une résidence services seniors afin :
 - de définir les modalités d'accompagnement de l'opérateur par la commune et l'architecte-urbaniste en charge du projet d'aménagement ;
 - de garantir le respect des objectifs définis par la Ville et une intégration réussie du projet immobilier dans ce site stratégique regroupant de forts enjeux qu'est le quartier Rochambeau ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux grands projets à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

10. RESSOURCES HUMAINES : Gratifications des stagiaires

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le principe et les modalités de versement de gratifications aux stagiaires, applicables à compter de la délibération et autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

11. SPORTS : Remplacement d'un terrain stabilisé par une surface sportive synthétique pour la pratique du football et du rugby et création d'un boulodrome sur le complexe sportif des Maillettes

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- procède à la rénovation de ce terrain et au remplacement la surface sportive actuelle par une surface sportive synthétique ainsi qu'à la création d'un boulodrome sur le complexe des Maillettes ;
- sollicite auprès du conseil général, du conseil régional, de la Fédération française de football, de la Fédération française de pétanque et de Jeu provençal et de tout autre organisme, une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation de ces travaux dont le coût total est estimé à 800 000 euros TTC.

12. SPORTS : Club de tennis - Attribution d'une subvention d'équipement pour les travaux de l'espace de convivialité

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'attribuer à l'USV tennis une subvention d'équipement d'un montant de 29 800 euros retenu sur les crédits d'investissement, sur le chapitre 204 du budget principal de la ville 2015.

13. URBANISME : Approbation de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU)

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- prend en compte les remarques émises lors de la consultation des personnes publiques associées et de la mise à disposition du public ;
- approuve la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune portant sur la correction des erreurs matérielles, la mise en concordance du document d'urbanisme avec le projet d'AVAP et la mise à jour du droit de préemption urbain et de la zone de publicité ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint ayant délégation à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

14. STRATÉGIE FINANCIÈRE : Aménagement des abords du bâtiment I du quartier Rochambeau - Accueil des studios d'animation CICLIC - Demande de subventions au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le programme de l'opération d'aménagement des abords du bâtiment I du quartier Rochambeau ;
- autorise le maire à solliciter au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2015 bloc : développement économique et touristique, valorisation et embellissement des abords immédiats des monuments historiques, une subvention au meilleur taux ;
- autorise le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

15. STRATÉGIE FINANCIÈRE : Aménagement d'un city stade dans le quartier des Aigremonts - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le programme de l'opération d'aménagement d'un city stade dans le quartier des Aigremonts et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de Jacqueline Gourault, vice-présidente du Sénat au titre de la réserve parlementaire 2015.

16. STRATÉGIE FINANCIÈRE : Fiscalité - Vote des taux d'imposition - Année 2015

A la majorité des votants, Renaud Grazioli votant contre, le conseil municipal décide :

- de ne pas accroître la pression fiscale ;
 - de maintenir les taux de la fiscalité communale à leur niveau de 2014 ;
- et adopte les taux d'imposition suivants pour 2015 :
- taxe additionnelle sur le foncier non bâti 54,91 %
 - taxe additionnelle sur le foncier bâti 28,24 %
 - taxe d'habitation additionnelle 15,96 %

17. STRATÉGIE FINANCIÈRE : Budget primitif 2015 - Vote du budget principal et documents annexes

A la majorité des suffrages exprimés, Clara Guimard s'abstenant, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Laurent Mameaux, Catherine Lockhart et Renaud Grazioli votant contre, le conseil municipal adopte le budget primitif 2015 – budget principal de la Ville de Vendôme ainsi que les documents annexes obligatoires.

18. STRATÉGIE FINANCIÈRE : Budget primitif 2015 - Vote du budget annexe assainissement et documents annexes

A l'unanimité des votants, le conseil municipal adopte le budget primitif 2015 - assainissement de la Ville de Vendôme ainsi que les documents annexes obligatoires.

19. ACTION SOCIALE : Centre Communal d'action sociale (CCAS) – Participation 2015

A l'unanimité des votants, le conseil municipal accorde le versement d'une participation d'un montant de 155 760 euros au Centre communal d'action sociale.

20. VIE ASSOCIATIVE : Subventions de fonctionnement 2015 à des associations et organismes divers

Le conseil municipal :

- se prononce favorablement sur l'ensemble des subventions aux associations et organismes divers proposées, dans les conditions de vote ci-après précisées :

Subvention à l'association Société archéologique, littéraire et scientifique du Vendômois

Nombre de membres						
En exercice : 33	Présents : 27	Pouvoirs : 5	Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité des votants, Nicolas Haslé, élu intéressé au dossier, ne prenant pas part au vote.

Subvention à l'association socioculturelle et sportive de la maison d'arrêt de Blois

Nombre de membres						
En exercice : 33	Présents : 28	Pouvoirs : 5	Votants : 33	Pour : 32	Contre : 1	Abstention : 0

Adoptée à la majorité des votants, Renaud Grazioli votant contre.

Subvention à l'association Ligue de l'enseignement 41 et signature par le maire ou son représentant de l'avenant n° 2 de la convention de partenariat

Nombre de membres						
En exercice : 33	Présents : 28	Pouvoirs : 5	Votants : 33	Pour : 27	Contre : 1	Abstentions : 5

*Adoptée à la majorité des votes exprimés,
Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Clara Guimard et Catherine Lockhart s'abstenant,
Laurent Mameaux votant contre.*

Les autres subventions aux associations et organismes divers telles que détaillées dans le rapport et ses annexes étant adoptées à l'unanimité des votants.

Nombre de membres						
En exercice : 33	Présents : 28	Pouvoirs : 5	Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0

- approuve les termes des conventions et avenants et autorise le maire ou son représentant à signer lesdits avenants et convention et tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

Fin de la séance à 22 h 40